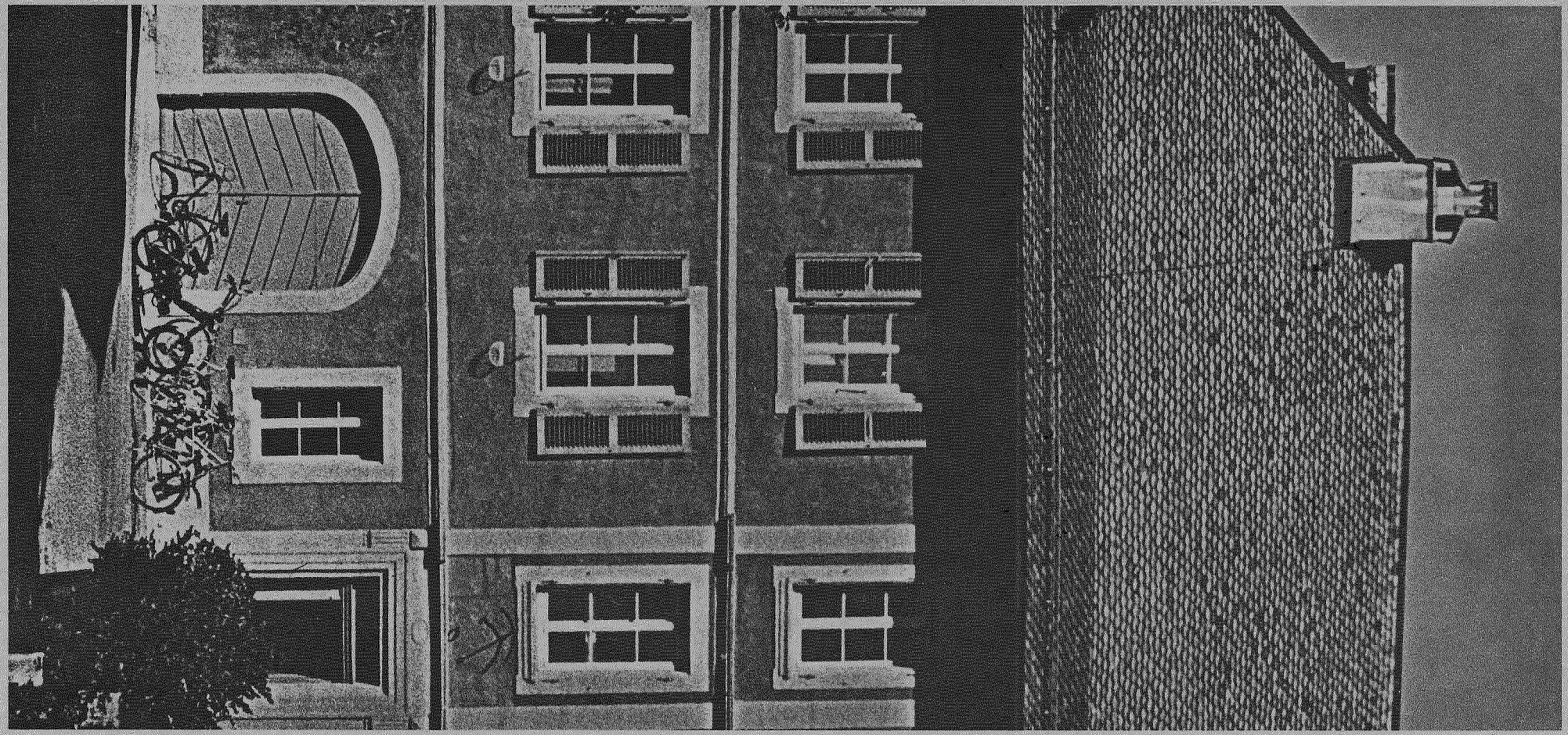

CURE DE PERROY

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

GGDO 1997/92/1

Héritage unique d'un moment de notre histoire, les cures ont contribué à façonner l'image de notre pays. Un village vaudois sur deux ou trois possède un tel bâtiment, important, de qualité, beaucoup plus cossu que la ferme ou la simple maison d'habitation, mais plus modeste qu'une maison de maître ou que les petits châteaux construits à la même époque. Le "ministre" propagateur de la foi nouvelle devait avoir une demeure symbolisant la place de son Eglise dans la société.

Bien faites, vastes, propices à l'accueil des paroissiens, les cures évitaient les fastes romains ou l'excessif dénuement monacal incompatible avec une religion favorisant l'individu et sa réussite personnelle. Edifiées souvent par leurs Excellences ou avec leurs subsides, les cures devaient aussi symboliser leur régime, sûr, solide, riche mais économe, construisant pour que cela dure, sur le roc comme le veut l'Evangile. Voisines des temples, au centre du bourg ou un peu à l'écart sur la même colline, elles donnent souvent, avec les sanctuaires, leur silhouette caractéristique aux localités.

Le graveur Weibel les a associées dans ses représentations, cherchant parfois le point de vue qui permette ce regroupement sur la même image. Les écoles ne sont venues, avec le second clocher du village, que bien plus tard ! La cure, résidence du pasteur, marquait que le village était le centre de la paroisse, petit chef-lieu, même si les autres villages disposaient aussi d'un lieu de culte. On y était fier de sa cure, que les autres n'avaient pas. Leurs volets vert et blanc depuis l'Indépendance vaudoise ont renforcé encore leur singularité. Aux limites du canton, là où parfois la frontière est bien compliquée, elles marquaient qu'on était en pays de Vaud.

Cet ensemble remarquable constitue un patrimoine exceptionnel en Suisse, en Europe même; le canton doit le préserver, le maintenir pour les générations futures. L'effort en vaut la peine, nous devons nous montrer dignes de cet héritage, les sommes à y consacrer, si elles sont importantes, sont dérisoires comparées à la valeur de ce qu'il faut maintenir. Nous le devons aux Vaudois d'hier et de demain.

MARCEL BLANC
Chef du Département
des travaux publics

CURE DE PERROY

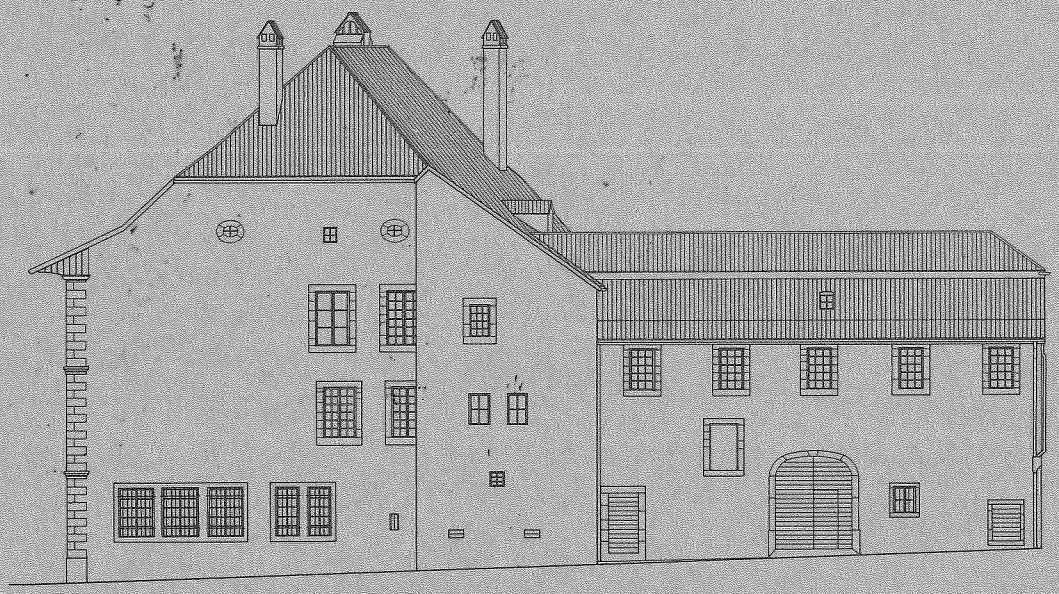

ELEVATION NORD

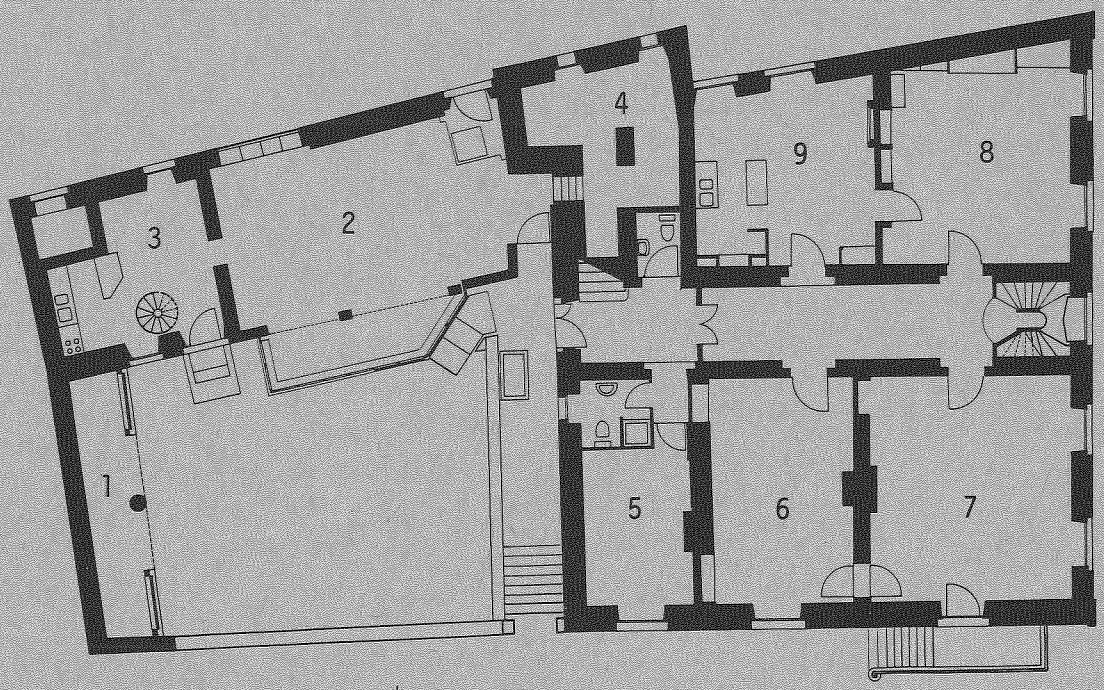

REZ-DE-CHAUSSEE
SUPERIEUR

1. Annexe
2. Local fanfare
3. Buvette
4. Matériel fanfare
5. Chambre indépendante
6. Bureau
7. Séjour
8. Salle-à-manger
9. Repas

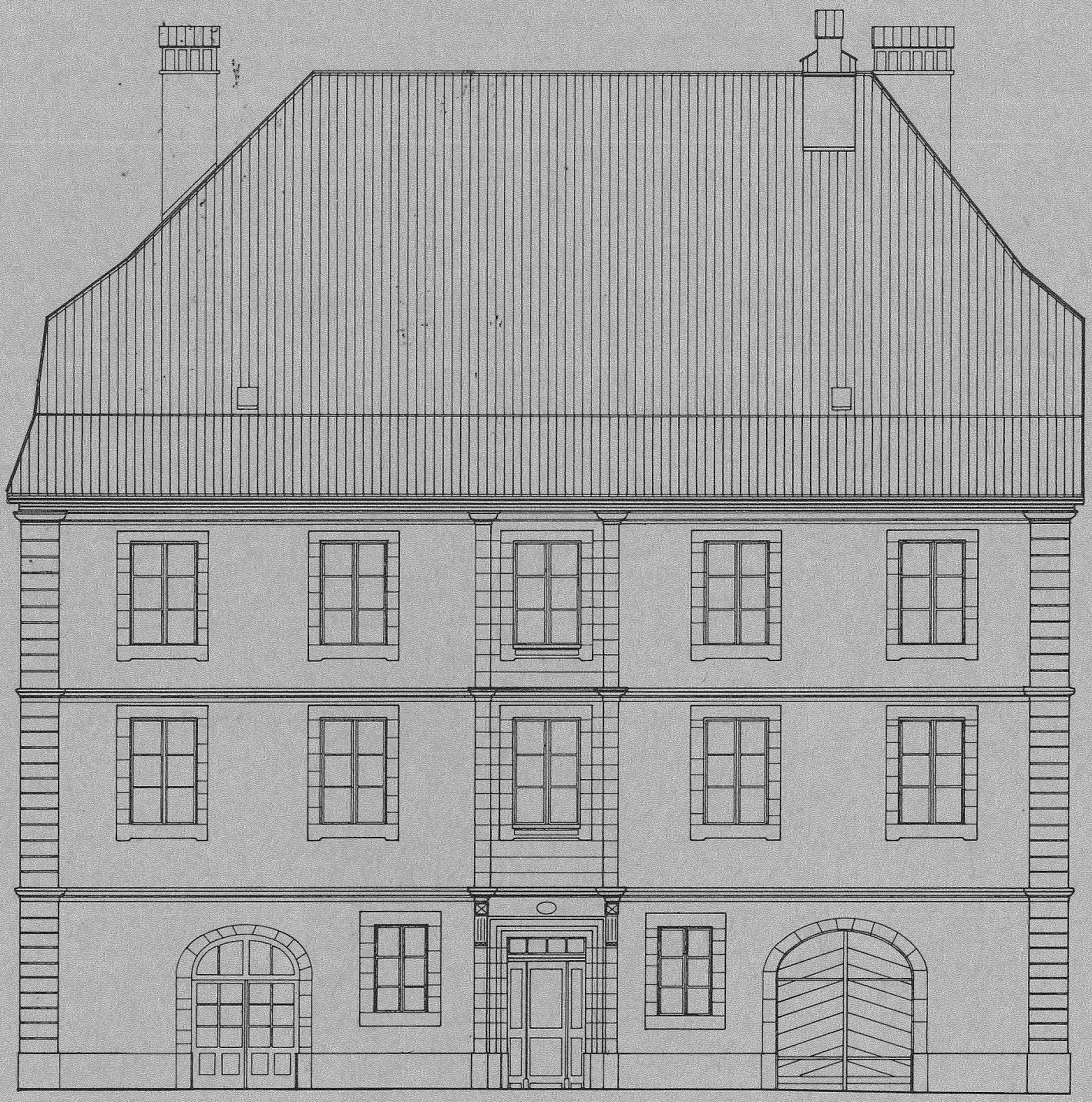

FAÇADE EST

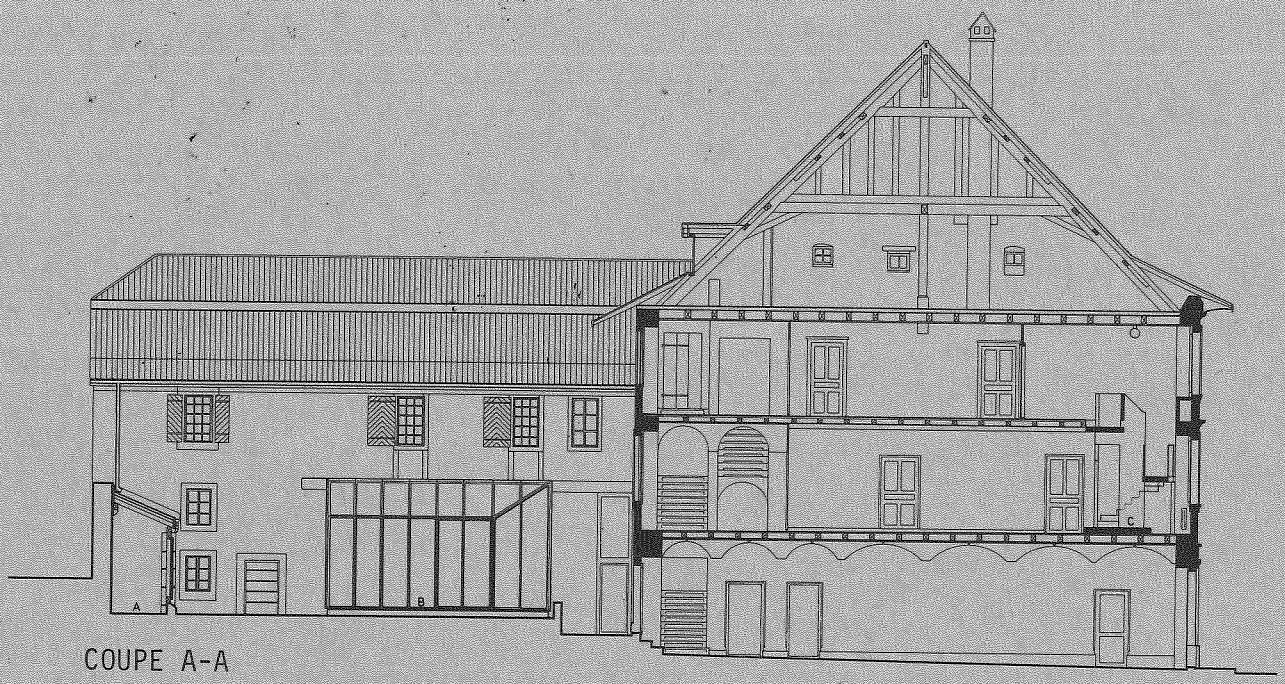

COUPE A-A

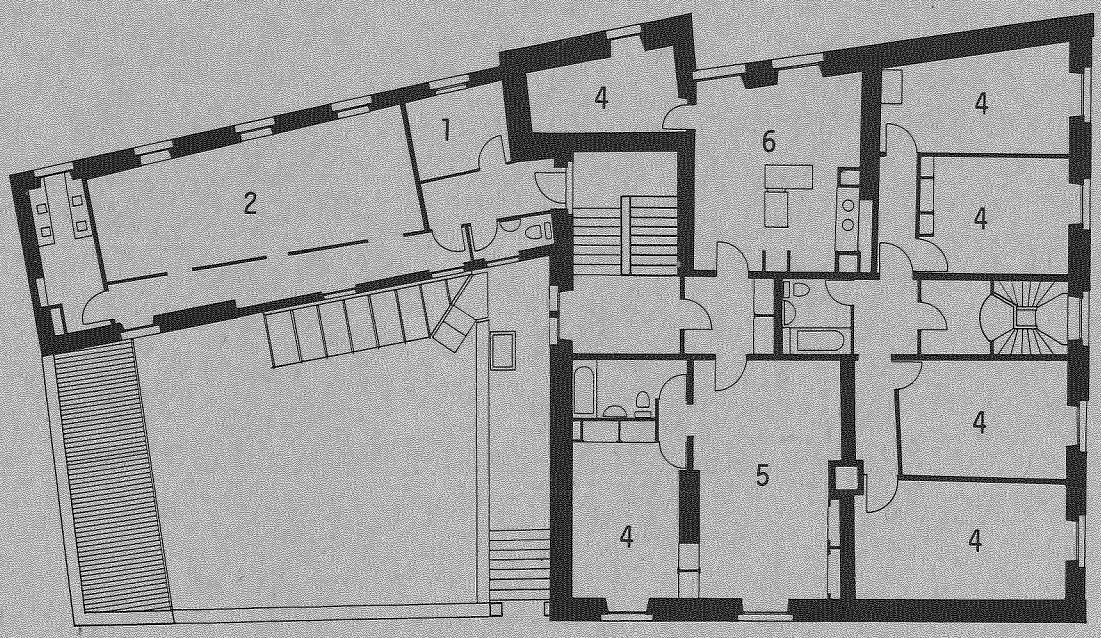

ETAGE

1. Réception
2. Jardin d'enfants
3. Latrines
4. Chambres
5. Séjour
6. Repas cuisine

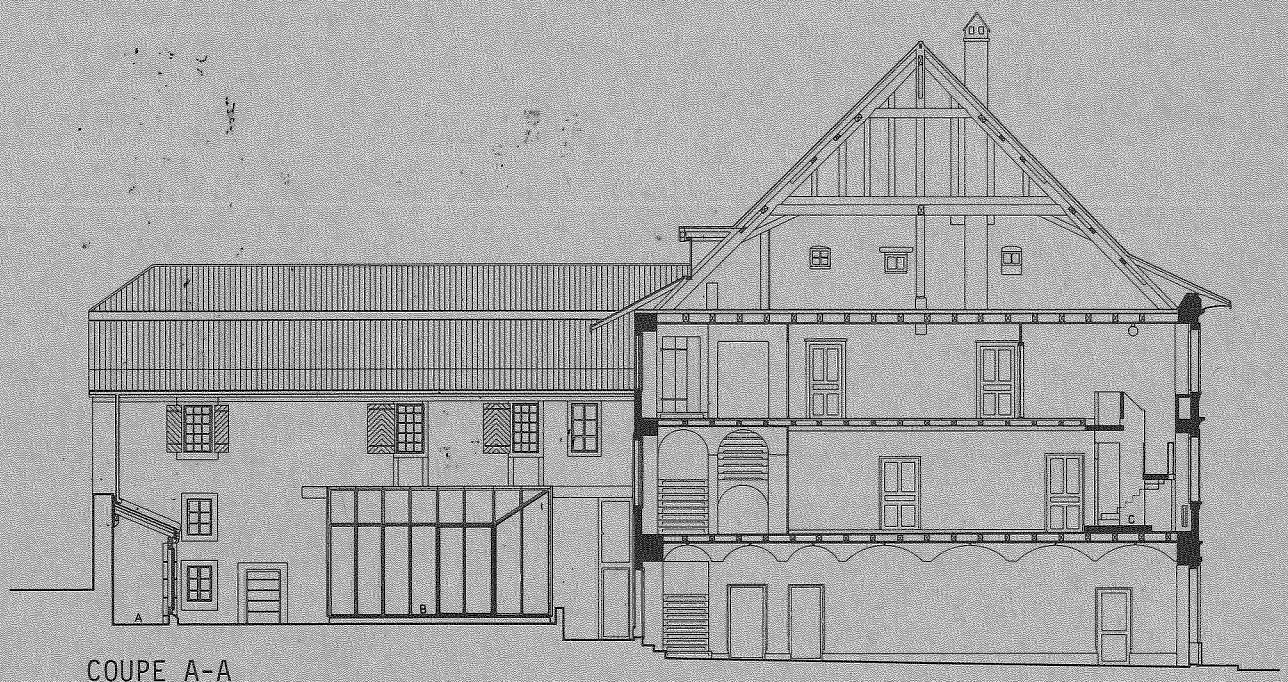

COUPE A-A

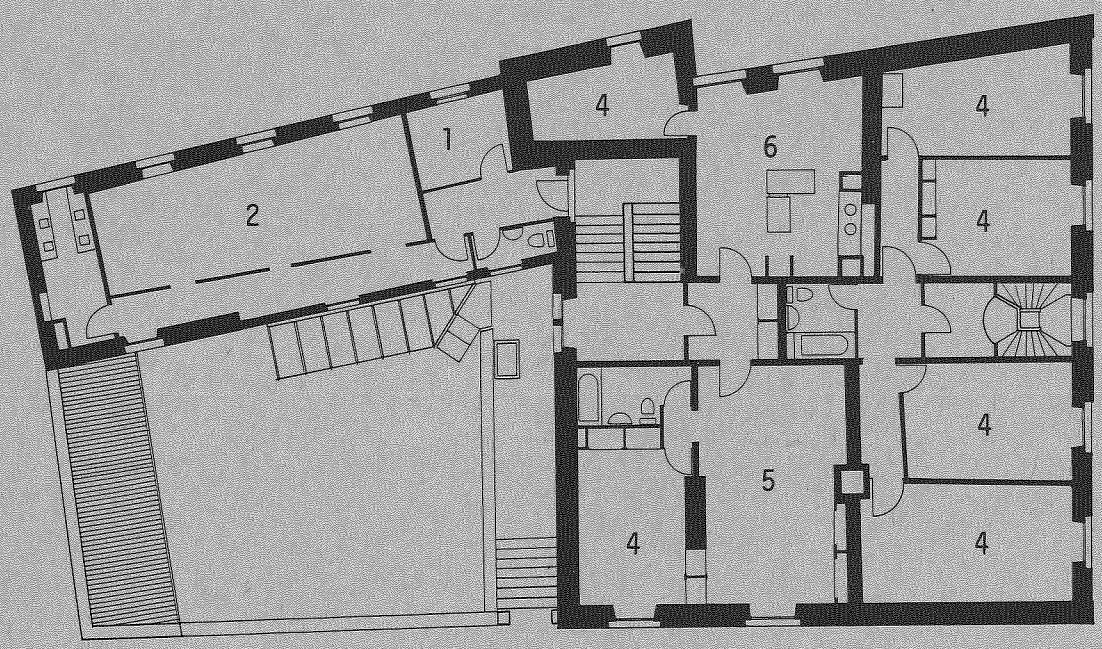

ETAGE

1. Réception
2. Jardin d'enfants
3. Latrines
4. Chambres
5. Séjour
6. Repas cuisine

Grand-Rue

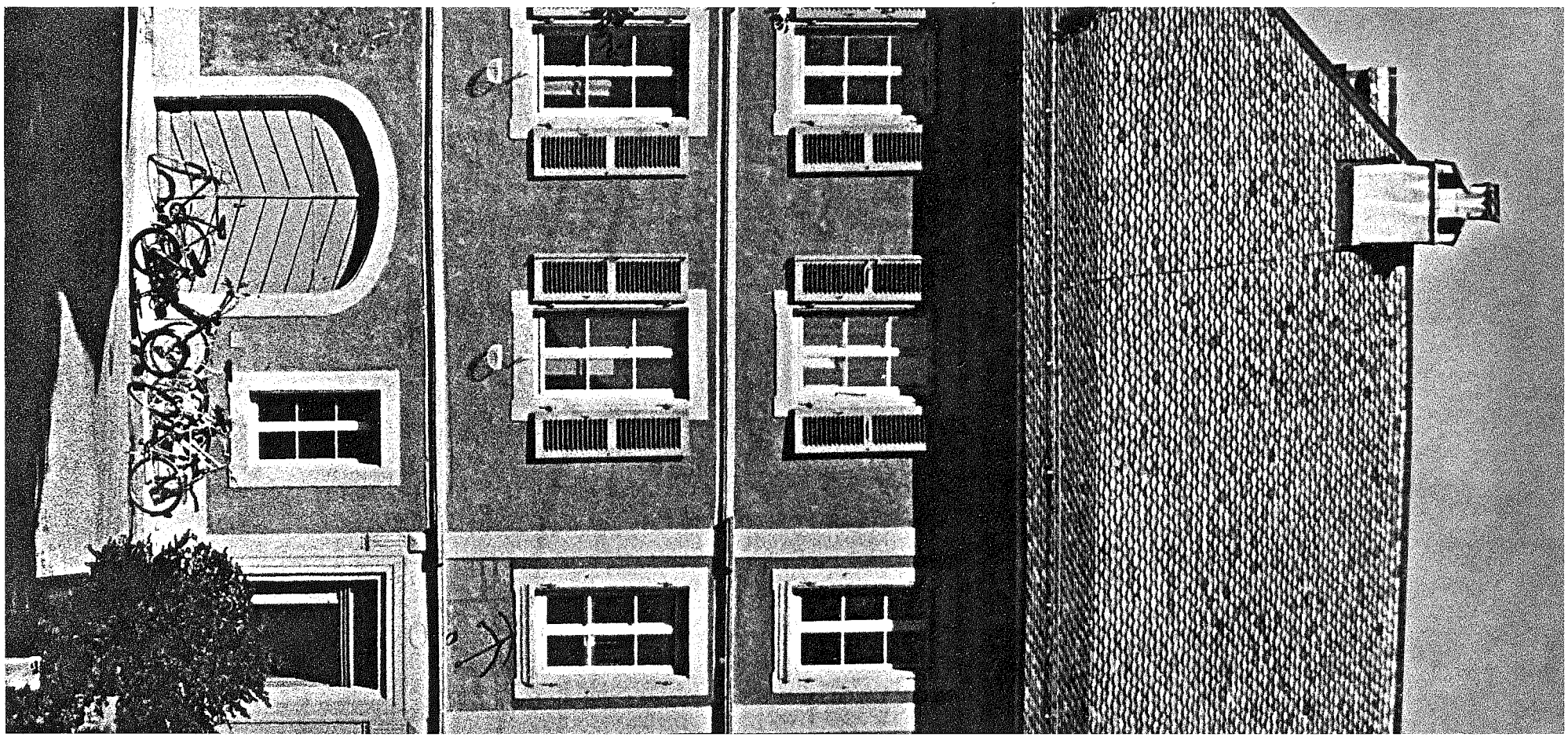

CURE DE PERROY

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

LA RESTAURATION DES CURES

Les cures représentent un chapitre à part du patrimoine immobilier du canton de Vaud. Elles forment un ensemble remarquable de 155 bâtiments, tous destinés à la même fonction, réalisés à partir du XVe sc. jusqu'à nos jours. La période bernoise est particulièrement bien représentée car les cures jouaient alors un rôle symbolique affirmant dans nos bourgs et villages le nouveau pouvoir et la nouvelle religion.
La qualité de ces bâtiments est bien mise en évidence par les résultats d'un inventaire établi selon la méthode du recensement architectural du canton, qui répartit les constructions selon l'échelle suivante :

Note	Définition résumée	Nombre de cures	%
1	d'importance nationale	10	6,4
2	d'importance régionale	66	42,6
3	d'importance locale	44	28,4
4	intéressant dans son contexte	10	6,4
5	non dénué d'intérêt	8	5,2
6	sans qualité particulière	15	9,7
7	altère le site	2	1,3
		155	100 %

L'intérêt de cette série de maisons oblige les acteurs de la restauration à adopter des techniques d'études, d'analyses, puis d'interventions, proportionnées à l'importance du sujet.
Une méthodologie d'approche s'est développée avec les années; chaque cure fait l'objet d'une recherche d'archives, de relevés généraux et de détails, d'analyses archéologiques, d'examens de revêtements, de peintures, etc. L'architecte, auteur de la restauration, peut ainsi opérer ses choix en s'appuyant sur des matériaux objectifs. Chaque bâtiment apporte des données nouvelles qui s'accumulent peu à peu; des caractéristiques générales commencent à émerger. Elles offriront un jour matière à recherches en histoire de l'art ou en d'autres disciplines.
La continuité du Service des bâtiments garantit une certaine convergence d'action sur ce large échantillon que représentent 155 cures. Mais sa présence à long terme contient aussi le germe de la répétitivité; l'octroi de mandats à des architectes privés compense cette tendance par l'apport d'idées fraîches, de vues différentes. En outre, des bureaux non expérimentés en la matière font, avec l'appui du service, des expériences qu'ils réutiliseront sur d'autres chantiers. La complémentarité est évidente.
Le Service des bâtiments s'applique à observer les principes de restauration préconisés par l'ICOMOS et en particulier ceux de la charte internationale sur la conservation des monuments et des sites - Venise 1964 -. Parmi plusieurs règles de conduite, citons le respect des apports de chaque époque. La marque d'aujourd'hui doit être visible bien qu'intégrée. La restauration devient ainsi un acte créatif, condition indispensable pour que l'architecture soit belle.

JEAN-PIERRE DRESCO
Architecte cantonal

CURE DE PERROY

1. Par sa décision du 12 mai 1969, le Conseil d'Etat accorde un crédit d'étude pour la création d'une nouvelle cure à Préverenges, la rénovation de la cure de Perroy et la restauration du choeur de l'église d'Assens.
   En outre, il accorde un crédit de Fr. 50'000.-- destiné à l'achat d'une ferme, propriété de la commune de Préverenges, proposée pour l'aménagement de la nouvelle cure, le terrain étant cédé gratuitement.

2. La Commission parlementaire, composée des personnes suivantes :

   M. A. GARDIOL — M. P. MARTIN
   M. A. BONZON — Mme M. MISCHLER
   M. E. CROLA — M. F. TOMBEZ
   M. G. CURCHOD — M. J.-J. VULLIOUD

   accompagnée de :

   M. M. BLANC, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics
   M. H.-R. BRAUN, chef de la section travaux du Service des bâtiments
   Mlle A. GIANFERRARI, secrétaire au Service des bâtiments

   visite les bâtiments concernés et rapporte favorablement au Grand Conseil.

3. Le Grand Conseil du canton de Vaud accorde, par décret du 2 décembre 1981, un crédit global de Fr. 2'345'000.-- pour les trois bâtiments, dont Fr. 1'054'000.-- destinés à la cure de Perroy.

4. Organisation du maître de l'ouvrage :
   - Etat de Vaud, Service des bâtiments :
     - M. H.-R. BRAUN, chef de la section travaux
     - M. J.-P. CHATELAIN, représentant du maître de l'ouvrage

   - Mandataires :
   - Architecte — M. V. MANGEAT
     collaborateur — M. B. BOUJOL
   - Géomètre — M. B. SCHENK

PRINCIPE D'INTERVENTION

RENOVATION ET RECONVERSION : DEUX APPROCHES POUR LA TRANSFORMATION

Les travaux commandés par l'Etat de Vaud pour la cure de Perroy doivent être compris selon deux approches qui les distinguent et les différencient. Il s'agit, d'une part, de travaux de rénovation, c'est-à-dire d'une manière générale de travaux qui ressortent de la conservation et de l'entretien. La réfection des murs, des sols, des toitures et de toutes les parties dégradées appartient à cette première catégorie. On peut dire que celle-ci engage l'architecte comme professionnel répondant à son savoir à propos des "règles de l'art" et de l'art de bâtir et de mettre en oeuvre.

Différente, complémentaire et indissociable de la première, la seconde, qui a trait, à la reconversion l'engage dans un processus créatif ou recréatif où est fondée l'idée même de son art.

Transformer la cure de Perroy impliquait que ces deux pôles soient abordés avec attention.

RENOVATION

Pour ce qui concerne les travaux de rénovation ou de restauration, aucun effort n'a été épargné pour que tout soit réparé, restauré et remis en état, conformément aux exigences des matériaux ainsi qu'à leur technique de mise en oeuvre. A ce titre, il a fallu souvent réétudier et réactualiser des matériaux et des techniques moins utilisés et, souvent sans raison péremptoire, un peu oubliés. Les exigences nouvelles ou contemporaines en matière de confort, d'isolation et de chauffage ont dû notamment être assumées sans faux-semblant et positivement. Singulièrement ce "modernisme"-là va de soi et est admis.

RECONVERSION

Reconvertir, c'est établir dans un état nouveau l'usage que l'on fait d'un bâtiment par exemple, ce qui entraîne immanquablement que des interventions nouvelles en portent témoignage. L'approche des questions soulevées par la reconversion paraît, à première vue, plus complexe et plus incertaine. L'examen attentif de cette question montre qu'il n'en est rien, si l'on veut bien rapporter les questions d'aujourd'hui aux questions et aux réponses que l'histoire nous propose. Le domaine bâti n'offre-t-il pas le plus vaste et le plus précieux champ d'études et de réflexions à disposition de l'histoire ? Que nous enseigne-t-elle cette histoire qui interroge encore aujourd'hui tous ceux qui se proposent de garder vivant le

patrimoine architectural ? Rien d'autre, sinon que le respect du passé impose que le présent soit également respecté. Que cohabitent en bonne intelligence les meilleures créations d'hier avec les meilleures créations du temps. Que les oeuvres de haute tenue ont tout pour s'entendre et que rien n'est plus méprisant pour l'histoire et pour soi-même que cette attitude d'insécurité, de refus et de mépris selon laquelle on n'oserait plus rien faire. Reconvertir, c'est établir les choses dans un état nouveau ou différent.

Pour la cure de Perroy, on a procédé à deux reconversions distinctes. La première attachée à la cure, la seconde à ses annexes ou dépendances.

La cure de Perroy ne fait pas partie des "cures vaudoises", c'est-à-dire de cette série de bâtiments commandée et bâtie très exactement pour l'usage qu'on lui assignait. Demeure patricienne cossue, bien en place dans le bourg, elle fut acquise par l'Etat pour l'installation du pasteur. Ce bâtiment était bien adapté à la taille et aux besoins des familles des pasteurs qui l'ont occupé.

Les dépendances abritaient les chars, quelques animaux de trait et de basse-cour, ainsi que les fourrages qui leur étaient destinés.

Aujourd'hui surdimensionnée, la cure a fait l'objet d'un redéploiement dans l'espace, au terme duquel les pièces de séjour ont été confirmées sur le "piano nobile" alors que les chambres, à l'étage, sont maintenant accessibles par le nouvel escalier intérieur fixé, dans l'axe principal, derrière la façade qu'il affleure. Un appartement et un studio ont été créés dans le solde du volume existant. Ils sont l'un et l'autre, comme l'appartement du pasteur, accessibles par le grand escalier.

Cette partie de la reconversion peut être qualifiée de "structurale" puisqu'elle a mis à jour et sans coup férir une potentialité ou une capacité contenue dans le bâtiment. L'écriture du nouvel escalier dénote, à elle seule, l'intervention contemporaine.

Pour les dépendances, la reconversion pose les questions liées à un nouvel usage. Le concept est ici celui de nouveaux usages suggérés par les lieux. Les grands espaces au niveau du sol accueillent des salles de sociétés à disposition de la commune de Perroy, l'étage intime et protégé, puisqu'il était occupé par les chambres du personnel, accueille un jardin d'enfants. La petite cour "basse" s'est très immédiatement imposée comme préau de l'école. Quelques interventions sans faux-semblant témoignent de l'usage renouvelé des lieux.

Parler et, ici, réfléchir au sens de son travail, c'est, pour l'architecte, définir l'impact et l'engagement culturel de l'acte de bâtir. On ne peut pas, en effet, revendiquer un héritage culturel que l'on veut conserver, sans s'appliquer parallèlement à poser ses actes d'aujourd'hui dans leur dimension tout au moins aussi culturelle que celle du passé.

Vincent MANGEAT
Architecte EPF-L FAS SIA

ETAT AVANT INTERVENTION

ETAT APRES INTERVENTION

Ce n'est qu'en 1833 que le pasteur de Perroy quitta la vétuste cure d'origine médiévale, située du côté du lac, du cimetière et en devers vent du jardin du prieuré, pour s'installer dans le bâtiment actuel (1). En effet, ce dernier fut acheté le 9 février 1833 par l'Etat de Vaud, dans le but de servir de cure (2). Il appartenait alors à Isaac-Henri-Louis Bègue de Saint-Géniès (1789-1842), major et docteur en droit; ce personnage, dont la famille était originaire d'Aubonne, joua un rôle politique très actif dans le canton, avant de demander la naturalisation française (3).

On ne possède que peu de renseignements sur l'histoire de la construction de cette maison de maître, qui échappe à la documentation disponible d'ordinaire pour les cures. Henri Bègue la reçut en 1828 des mains de son père Benjamin (1757-1828), ancien consul suisse à Gêne (4), qui l'avait lui-même achetée en 1805 de Samuel de Martines, de Perroy (5). C'est probablement celui-ci qui donna au bâtiment son aspect actuel, en reconstruisant la façade principale suivant un style néo-classique typique de la fin du XVIIIe siècle et en aménageant l'intérieur avec une richesse et un raffinement que l'on ne rencontre généralement que dans une cure édifiée comme telle. Le gros oeuvre, quant à lui, est plus ancien d'un siècle en tout cas et remonte probablement aux années 1687-1688 (dates inscrites sur la charpente et sur la grande cheminée) (6); on y retrouve la disposition fréquente dans les maisons seigneuriales de l'époque, avec un corridor central voûté et des escaliers rampe sur rampe perpendiculaires à ce couloir.

Au moment de son achat par l'Etat de Vaud, le bâtiment était en bon état, construit avec soin, et contenait environ dix pièces, outre une cuisine et des dépendances; sa distribution était "bien entendue, même pour la demeure d'un pasteur" (7). On se contenta donc d'aménager une écurie et une remise dans les annexes, selon un projet de l'architecte Henri Perregaux (8).

Monique FONTANNAZ
Historienne

Notes :

(1). ACV, Bk 1, inventaire des biens ecclésiastiques, 1536, 409. Edifice reconstruit vers le milieu du XIXe s. en style néo-gothique; description de cette ancienne cure dans : ACV, K IX 521/3, 30 nov. 1832.
(2). ACV, Dr 3/14, notaire Biaudet, 618-619, 9 fév. 1833.
(3). Recueil de généalogies vaudoises, I, 1, Lausanne 1923, p. 45.
(4). ACV, GF 335/1, cadastre 1807-1840, 24.
(5). ACV, GD 335/2, cadastre original 1801, 14, 25. - La famille de Martines, famille noble originaire de Perroy, possédait plusieurs seigneuries dans le pays (MOTTAZ, II, p. 446).
(6). Th.-A. Hermanès, rapports des 25 juin et 1er juil. 1982, SBE.
(7). ACV, K IX 521/3, 30 nov. 1832.
(8). ACV, K XV a/5-18, protocole du département militaire, 83, 23 août; 126, 17 sept.; 234, 4 déc. 1833.

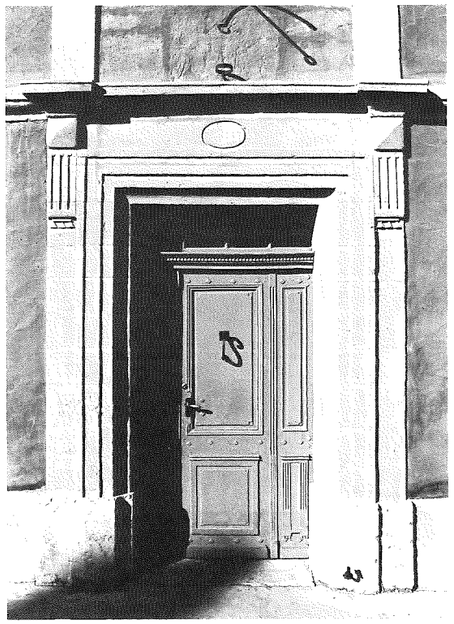

PORTE D'ENTREE

LATRINES

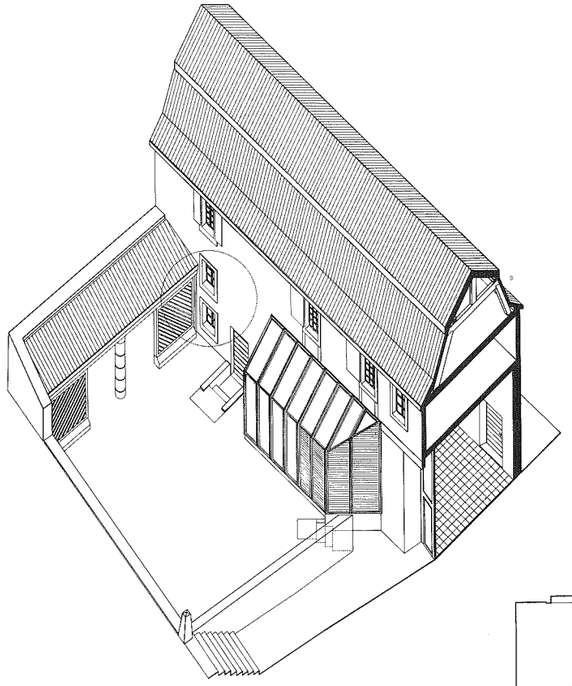

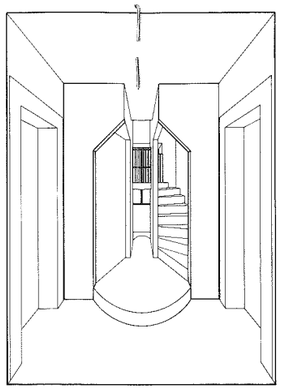

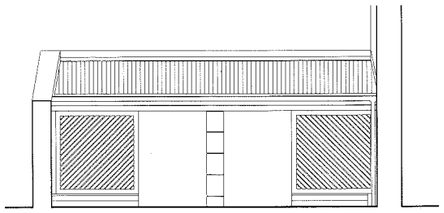

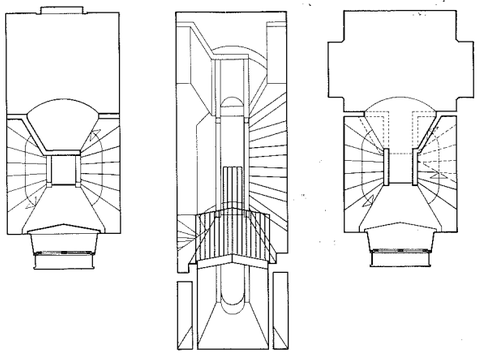

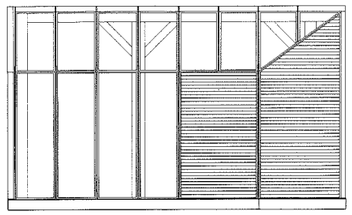

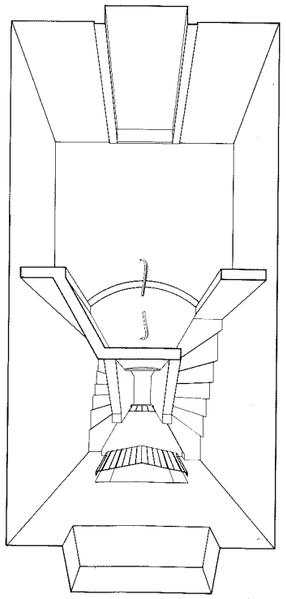

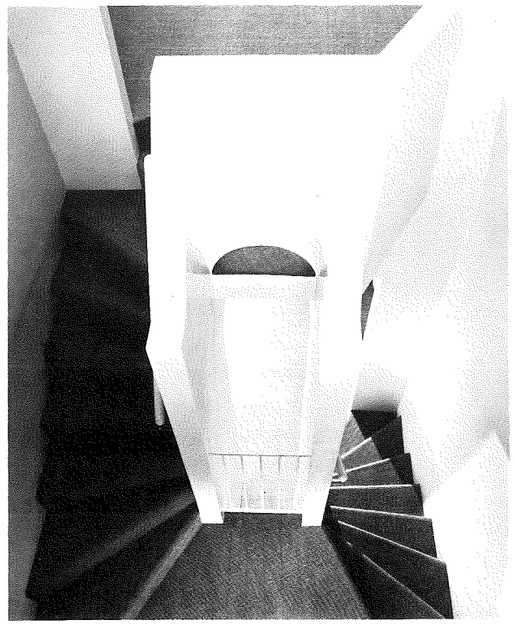

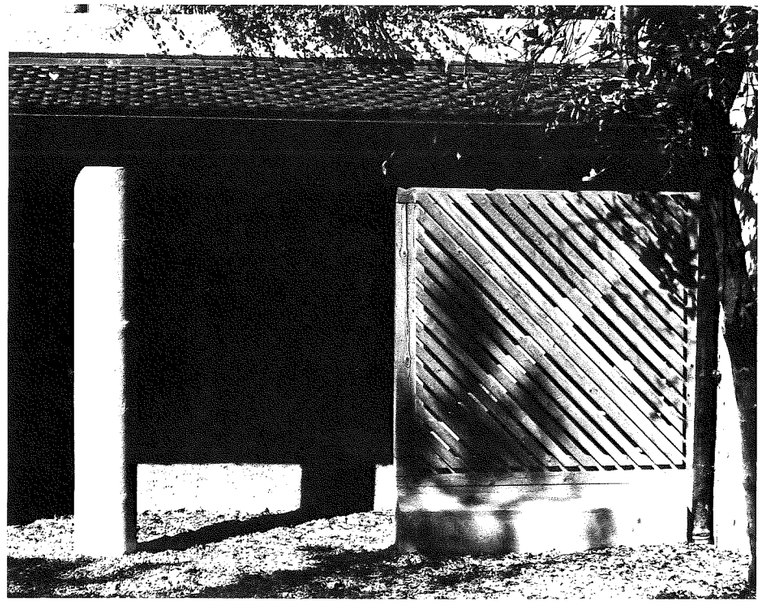

DETAIL DU COUVERT

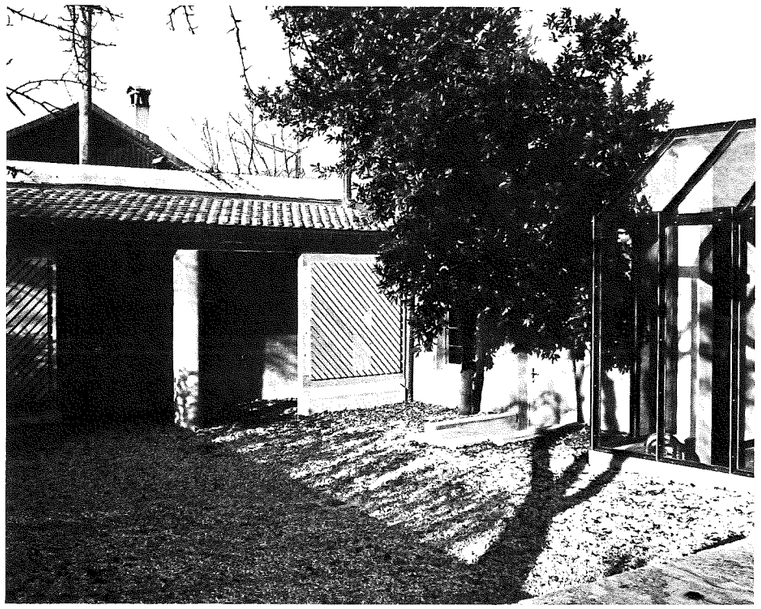

DETAIL DE LA VERRIERE

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

Confirmation du mandat	15 avril 1980
Avant-projet	avril à août 1980
Projet définitif	septembre 1980 à janvier 1981
Préparation des soumissions	mars à avril 1981
Devis général	juin 1981
Appel des soumissions	août 1981
Approbation du crédit	décembre 1981
Mise à l'enquête	29.12.1981 au 15.01.1982
Travaux	mars 1982 à juillet 1983

MACONNERIE
Démolition et réfection générale, raccordement des écoulements à la canalisation existante.
Mise à niveau des fonds, encaissement gravier et dallage béton.
Reprise des soubassements de l'annexe.
Reprise partielle des fondations, coffrage et bétonnage de différentes ouvertures et création d'un escalier entre le rez-de-chaussée et l'entresol. Rebétonnage des trémies de cheminées existantes.
Construction de divers galandages et doublage des façades en briques.
Murs porteurs en plots de ciment.
Piquage partiel des enduits extérieurs, couche d'accrochage et de fonds sur façades, couches de finition au mortier de chaux sur façades.

CHARPENTE
Réfection complète de la façade, soit remise en état générale : charpente sapin, 2ème choix. Rabotage partiel. Démontage et repose à neuf (pannes, chevrons).
Lambrissage sur chevrons à clin. Poteaux de structure pour galerie entresol. Poutraison sur filières moisées et fixation par ringling. Traitement fongicide et insecticide.
Plancher ajouré en frêne. Balustrades sur galerie et isolation entre solives premier étage. Reprise générale parois extérieures en lambris par parois composites.
Reprise complète de la lucarne existante, côté jardin.

PIERRE NATURELLE
Nettoyage des encadrements molasse. Réagréage partiel des éléments dégradés. Changement de pièces, lavage et rejointoyage.

MENUISERIE
Remplacement fenêtres dégradées ou manquantes, en verre isolant sur cadre sapin. Réfection, intégration dans les guignards elliptiques de petits cadres métalliques.

FERBLANTERIE
Dépose de l'ancienne ferblanterie, repose à neuf.

PARATONNERRE
Pose d'une installation contre la foudre.

COUVERTURE
Découverture des anciennes tuiles et triage, bâchage en cours de travaux. Lattage et contre-lattage pour tuiles plates, taillage des tuiles sur garniture.
Le solde des tuiles encore bonnes récupéré pour la réfection des sols des combles.

PEINTURE EXTERIEURE
Décapage et nouvelle peinture teintée sur boiseries existantes et neuves. Divers dérouillages, puis peinture sur ferrures.
Badigeon à la chaux sur molasse.

ELECTRICITE
Complément tableau, alimentation force pour cuisines, turbinettes dans locaux sanitaires borgnes.
Alimentation téléphone nouvelle. Installation avec quelques nouveaux éléments de lustrerie intégrés.

CHAUFFAGE
Pose d'une nouvelle installation et chaudière avec sonde extérieure. Vannes thermostatiques et radiateurs tubulaires, intégrés dans niche sous fenêtre.

INSTALLATIONS SANITAIRES
Nouvelles salles de bains. Nouvelles introductions d'eau, installations standard, une colonne de chute passe au travers des combles, côté pignon rue.

PLATRERIE
Planches en plâtre sur poutraison 1er étage, y compris mise à niveau. Glaçage général plafond 1er étage.

MENUISERIE INTERIEURE
Portes de communication, à vide d'air, sur cadre aisseliers bois, seuils en bois dur. Réfection divers éléments

à conserver. Exécution de nouvelles portes d'accès et reprise générale des boiseries.

PARQUETS
Traitement fongicide et insecticide des faux-planchers existants, parquet en lames au 1er étage (sur chape sèche), en pin. Plinthes 1/4 rond sur pourtour des pièces.

CARRELAGES
Etanchéité multicouches sur faux-planchers existants étage et film polyéthylène au rez-de-chaussée. Carrelage en planelles 10/20 grès salé au rez-de-chaussée. Dispersion deux couches sur plafonds, murs crépis, radiateurs et divers éléments. Siekkens deux couches, clair, sur structure rez-de-chaussée, en bois.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS
Débroussaillage général, nouvelles canalisations et sacs coupe-vent. Reprise partielle mur existant. Enlèvement terre végétale du potager en friche. Exécution surfaçage préau avec marne fine et gravier rond. Bordures nouvelles en pavés ciment 10/20.
Grilles caillebotis et paillassons. Reprise de terre végétale et création banquettes. Ensemencement gazon. Découverture totale du poulailler et changement du chevronnage, des poteaux de structure et de la panne sablière. Reprise des murs.

CALCUL DU CUBE

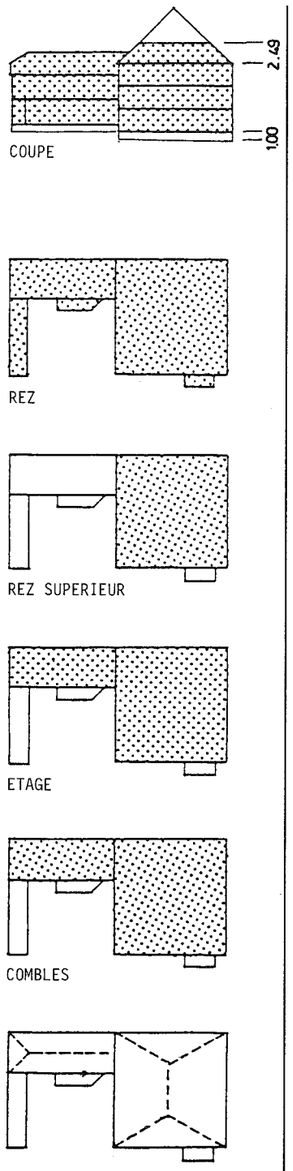

Selon norme SIA 116
A. Cure
Surface au sol 275,49 m2
Recherche hauteur
rez inf.
rez sup. 10,08 ml.
étage

combles 2,49 ml. soit		3'462.90 m3
escalier ext.		10.47 m3
cheminées		2.16 m3
Total cure		3'475.53 m3

B. ANNEXE et COUVERT
Surface au sol 85,59 m2

Recherche hauteur 9,91 ml. soit	848.19 m3
Couvert	37.20 m3
Total annexe et couvert	885.39 m3
TOTAL CUBE SIA	4'360.92 m3

MATRICES

MATRICES DES SURFACES

Surface de la parcelle	988 m2
Surface bâtie	
avant transformations :	384 m2
après transformations :	393,52 m2
Surface places et jardins	610,57 m2

MATRICES DES COUTS

Coût CFC 2 / m3 SIA 116	Fr. 298.--/m3
Coût CFC 2 / m2 brut	Fr. 3'300.--/m2
Coût total / m3 SIA 116	Fr. 317.--/m3
Coût total / m2 brut	Fr. 3'516.--/m2

1. CURE

Rez inférieur	275,49 m2	
Rez supérieur	275,49 m2	
Etage	275,49 m2	
Combles	275,49 m2	
Total surface		1'101,96 m2

2. ANNEXE

Rez	85,59 m2	
Entresol 5,90 x 5,50	32,45 m2	
Etage	85,59 m2	
Combles	85,59 m2	
Total surface		289,22 m2

3. COUVERT

1,97 x 8,30	16,35 m2
Total surfaces brutes habitées (63%)	338 m2
Total surfaces brutes non habitées (37%)	200 m2
Total surfaces brutes	538 m2

COÛT DE L'OPERATION

CFC 2			100 %	1'298'681.-- 93,8%
211	Maçonnerie	259'807.--	20 %	
211.1	Echafaudages	28'795.--	2,2 %	
214	Charpente	103'379.--	7,9 %	
216	Pierre naturelle	126'255.--	9,7 %	
221	Menuiserie extérieure	30'983.--	2,4 %	
222	Ferblanterie	33'668.--	2,6 %	
223	Paratonnerre	3'132.--	0,2 %	
224	Couverture	73'767.--	5,7 %	
227	Peinture extérieure	33'473.--	2,6 %	
230	Installations électriques	37'623.--	2,9 %	
233	Eclairage	8'761.--	0,6 %	
240	Installation de chauffage	64'676.--	5,0 %	
244	Ventilation méc.	1'750.--	0,1 %	
250	Installations sanitaires	43'383.--	3,3 %	
252	Installation cuisine	25'950.--	2,0 %	
259	Défense incendie	604.--	0,04%	
271	Plâtrerie	29'116.--	2,2 %	
272	Serrurerie	42'556.--	3,3 %	
273	Menuiserie intérieure	62'103.--	4,8 %	
276	Volets	6'296.--	0,5 %	
281.1	Chapes	34'503.--	2,6 %	
281.2	Parquets	9'972.--	0,7 %	
281.3	Carrelage	24'404.--	1,9 %	
281.4	Chape ciment	5'932.--	0,4 %	
289.3	Papiers peints	3'775.--	0,3 %	
284	Fumisterie	7'000.--	0,5 %	
285	Peinture intérieure	61'422.--	4,7 %	
287	Nettoyages	10'810.--	0,8 %	
291	Honoraires architecte	124'786.--	9,6 %	
CFC 4				44'342.-- 3,2 %
400	Aménagements extérieurs 1	38'769.--		
401	Aménagements extérieurs 2	1'064.--		
491	Honoraires architecte	4'509.--		
CFC 5				36'645.-- 2,6 %
511	Autorisations, fonds artist.	14'759.--		
512	Raccordements	4'791.--		
524	Reproductions, documents	7'230.--		
59	Autres frais	9'865.--		
CFC 6				3'970.-- 0,28%
	Divers	3'970.--		
	TOTAL DES TRAVAUX *			1'383'638.-- 100 %

* Hausses 1981, 1982 et 1983 comprises dans total des travaux

LES ENTREPRISES

CHAPUIS S.A.	Maçonnerie	Rolle
KURSNER & Cie	Charpente Menuiserie ext. Volets	Perroy
R. MISCHLER	Ferblanterie Couverture	Rolle
CHARRIERE S.A.	Electricité	Rolle
KAUFMANN, LIENHARD & Cie	Inst. sanitaires	Nyon
R. CAPT	Paratonnerre	Epalinges
C. BIANCHI S.A.	Taille	Romanel-sur-Morges
J. HUNZIKER S.A.	Inst. chauffage	Lausanne
T. VERAZZI	Peinture ext.	Perroy
GERVA SA.	Cuisine	Gland
A. PLATERO & C. MICHELI	Carrelage	Gland
J.-F. BERSETH	Parqueterie	Marchissy
PRO JARDIN SA.	Aménagement ext.	St-Sulpice
L. GUARNACCIA	Ouvrages métal.	Aigle
E. PRETOT	Nettoyages	Gland

16 Septembre 1987 • Publication du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne

Conception graphique : André Bovey ASG
Photos : F. Bertin, Grandvaux
D. Jutzeler, Nyon
Impression : Favre + Winteregg, Bussigny